SIVOM
DU CANTON D'AGDE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

www.sivom-agde.fr

2016

Réalisé par la direction administrative du SIVOM,
il a été adopté en séance du Comité Syndical, en date du 15/06/2017
Contrôle de légalité Sous-préfecture de Béziers : le / /2017

SOMMAIRE

LA PRÉSENTATION DU SIVOM

04 - La présentation générale
05 - Le territoire, les communes fondatrices
06 - Les communes adhérentes
07 - Les communes adhérentes (suite)
08 - La population
09 - Les compétences exercées, les mutualisations de matériels
10 - Le Comité Syndical
11 - Le personnel
12 - La répartition des services du Sivom par commune en 2016
13 - La communication

LA FOURRIÈRE ANIMALE

14 - La présentation générale, les communes adhérentes, le tarif pour les particuliers
15 - L'état et l'évolution des captures
16 - Les euthanasies, les adoptions et les dépôts de la police municipale d'Agde
17 - Le ramassage des animaux morts, un partenariat mis en place pour les chats
18 - Les travaux réalisés sur le réseau d'eau, la sécurisation du chenil
19 - Le bilan financier 2016 (section de fonctionnement)

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

20 - La présentation générale, les communes adhérentes, le tarif
21 - Les interventions (communes adhérentes et communes convention nées)
22 - L'évolution de la demande
23 - Le remplacement de la pompe de l'hydrogommeuse, l'acquisition d'un ordinateur portable et un dépôt de plainte : Agde - incivilités récurrentes
24 - Le bilan financier 2016 (section de fonctionnement)

LA TÉLÉALARME

25 - La présentation, les transmetteurs, les interventions des sapeurs-pompiers

LE CENTRE DE SECOURS

26 - La présentation, la répartition et les taux de participation des communes

LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS

27 - Le cinémomètre et le sonomètre - le redresse-poteaux

LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

28 - Les participations annuelles des communes
29 - Les délibérations du Comité Syndical en 2016
30 - Le compte administratif 2016
31 - Retour sur les faits marquants de 2016
32 - Les remerciements

LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Sivom du canton d'Agde est un établissement public de coopération intercommunale, soumis au code général des collectivités territoriales. Il a vu le jour le 10 février 1984, grâce à la concertation des communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias. C'est devenu un syndicat à la carte pour les élus des communes membres qui adhèrent aux différents services en fonction de leurs besoins.

Conformément à la législation et dans le cadre de la transparence, la collectivité doit rendre compte, chaque année, de son activité pour l'ensemble des compétences dont elle a la charge auprès de son assemblée délibérante et des municipalités adhérentes.

Le Sivom accomplit une véritable mission de service public dans différents domaines (fourrière animale, tags..), il participe ainsi depuis sa création à l'administration du territoire.

Pour une meilleure accessibilité, la municipalité d'Agde lui avait attribué, depuis le 1er mai 2010, un bureau implanté dans le bâtiment D de l'hôtel de ville, mais pour des raisons d'utilité publique, elle doit recouvrer l'usage de ce local en vue de la réorganisation de ses services.

Par conséquent, afin de conserver la proximité pour les usagers, d'un maximum de services publics, au cœur de l'espace Mirabel, Monsieur le maire d'Agde, Gilles D'Ettore, a proposé une solution alternative pour que le siège administratif du Sivom reste dans cette enceinte : un nouvel espace situé dans le bâtiment C près des « Restos du cœur» sera réhabilité à cet effet.

La Présidente du Sivom, Véronique Salgas, a présenté le projet à l'assemblée délibérante, le 30 septembre 2015. Suite au débat, il a été adopté à l'unanimité et s'est concrétisé par la signature, en octobre 2015, d'une nouvelle convention d'occupation temporaire. Les travaux d'aménagement ont été réalisés par la ville d'Agde. Quant au financement, il a été pris en charge par le Sivom pour un montant de 36.153,55 €, en contrepartie d'une exonération de loyer, jusqu'au 30 septembre 2020.

En mai 2016, la direction administrative du Sivom s'est installée dans ce nouvel espace. Une visite a été organisée à l'issue de la réunion du 29 juin 2016, pour présenter les lieux, aux délégués du Comité Syndical.

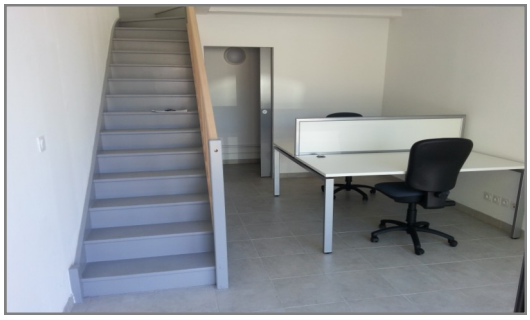

LE TERRITOIRE

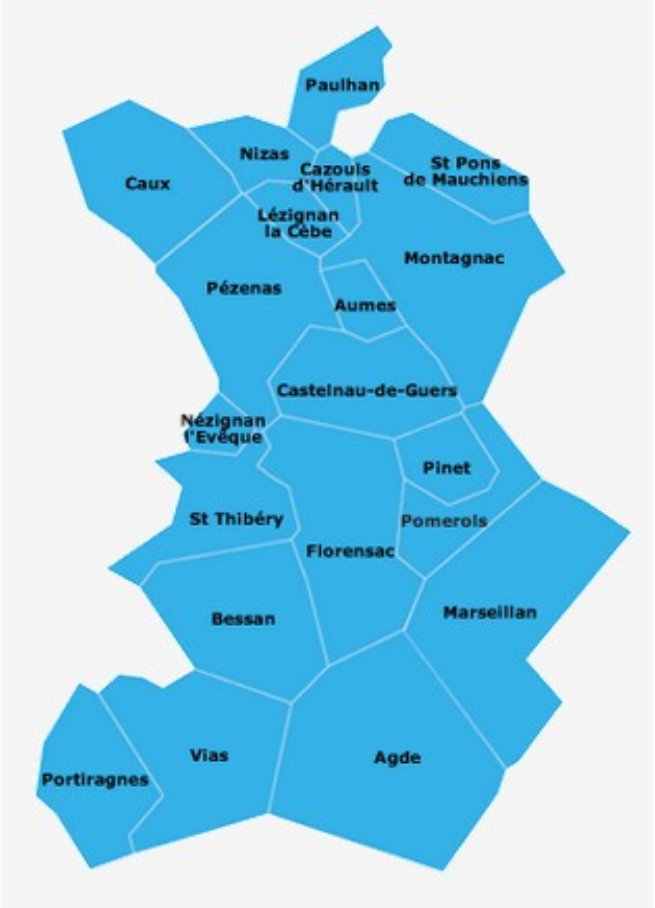

Lors de la réunion du 6 décembre 2016, la ville d'Usclas d'Hérault a demandé à intégrer le service de la fourrière animale, le Comité Syndical a accepté cette adhésion, elle sera effective à compter du 1er janvier 2017.

En 2016, les communes adhérentes sont toujours au nombre de 20. Elles couvrent une superficie de 430,45 km² et se répartissent de la manière suivante :

- Agde	50,90
- Bessan	27,65
- Marseillan	51,71
- Vias	32,49
- Aumes	7,39
- Castelnau de Guers	22,51
- Caux	24,84
- Cazouls d'Hérault	4,39
- Florensac	36,90
- Lézignan la Cèbe	6,13
- Montagnac	39,81
- Nézignan l'Évêque	4,33
- Nizas	8,53
- Paulhan	11,26
- Pézenas	29,56
- Pinet	8,83
- Pomérols	11,01
- Portiragnes	20,16
- Saint-Pons de Mauchiens	13,58
- Saint-Thibéry	18,47
Total	**430,45 km²**

LES COMMUNES FONDATRICES

AGDE

Maire : M. Gilles D'ETTORE

Adresse :
Hôtel de Ville
CS 20007
rue Alsace Lorraine
34306 Agde Cedex

Tél : 04 67 94 60 00

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 08h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

BESSAN

Maire : M. Stéphane PÉPIN-BONET

Adresse :
Mairie de Bessan
Place de l'Hôtel de Ville
34550 Bessan

Tél : 04 67 00 81 81

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00
et de 15h00 à 18h00

MARSEILLAN

Maire : M. Yves MICHEL

Adresse :
Hôtel de Ville
1 rue du Général de Gaulle
34340 Marseillan

Tél : 04 67 77 97 10

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h15
et de 13h30 à 17h30

VIAS

Maire : M. Jordan DARTIER

Adresse :
Hôtel de Ville
6 place des Arènes
34450 Vias

Tél : 04 67 21 66 65

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

LES COMMUNES ADHÉRENTES

AUMES

Maire : M. Jean-Marie AT

Adresse :
Mairie de AUMES
4 Place de la Mairie
34530 Aumes

Tél : 04 67 90 73 84

Horaires d'ouverture :
du lundi au mardi
de 14h00 à 17h30
du jeudi au vendredi :
de 14h00 à 17h30.

CASTELNAU DE GUERS

Maire : M. Jean-Charles SERS

Adresse :
Hôtel de Ville
11 place de la Mairie
34120 Castelnau de Guers

Tél : 04 67 98 13 61

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 16h00 à 18h00.

CAUX

Maire : M. Jean MARTINEZ

Adresse :
Hôtel de Ville
1 place de la République
34720 Caux

Tél : 04 67 98 40 09

Horaires d'ouverture :
les lundi, jeudi et vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - les mardi et mercredi
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

CAZOULS D'HÉRAULT

Maire : M. Henri SANCHEZ

Adresse :
Hôtel de Ville
3 place de la Fontaine
34120 Cazouls d'Hérault

Tél : 04 67 25 27 40

Horaires d'ouverture :
Hiver : lundi, mercredi et vendredi 10h00 à 12h00, mardi 17h00 à 19h00, jeudi 15h00 à 17h00,
Été : lundi, mercredi, jeudi et vendredi 10h00 à 12h00, mardi 17h00 à 19h00.

FLORENSAC

Maire : M. Vincent GAUDY

Adresse :
Hôtel de Ville
Parc Blay
Avenue Jean Jaurès
34510 Florensac

Tél : 04 67 77 00 15

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 18h00.

LÉZIGNAN LA CÈBE

Maire : M. Rémy BOUYALA

Adresse :
Hôtel de Ville
Rue de la Mairie
34120 Lézignan la Cèbe

Tél : 04 67 98 13 68

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30.

MONTAGNAC

Maire : M. Yann LLOPIS

Adresse : Hôtel de Ville
Place Emile Combes
34530 Montagnac

Tél : 04 67 49 86 86

Horaires d'ouverture :
tous les matins : de 8h00 à 12h00
les après midis : les lundi, mardi et jeudi de 14h30 à 18h00
les mercredi et vendredi
de 14h00 à 17h00.

NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE

Maire : M. Edgar SICARD

Adresse : Hôtel de Ville
1 rue du 4 septembre
34120 Nézignan l'Évêque

Tél : 04 67 90 45 38

Horaires d'ouverture :
lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

LES COMMUNES ADHÉRENTES (suite)

NIZAS

Maire : M. Daniel RENAUD

Adresse :
Hôtel de Ville
2 Place du Griffe
34320 Nizas

Tél : 04 67 25 15 59

Horaires d'ouverture :
lundi, jeudi et vendredi
de 8h00 à 12h30
mardi de 8h00 à 12h30
et de 14h30 à 16h30
mercredi de 8h00 à 12h30
et de 16h00 à 18h00.

PAULHAN

Maire : M. Claude VALERO

Adresse :
Hôtel de Ville
19 Cours National
34230 Paulhan

Tél : 04 67 25 00 08

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
2ème samedis de chaque mois de 9h00 à 12h00 (sauf en mai 2017, le 20 et il y a aucune permanence en juillet et août).

PÉZENAS

Maire : M. Alain VOGEL - SINGER

Adresse :
Hôtel de Ville
6 rue Massillon - BP 73
34120 Pézenas

Tél : 04 67 90 41 00

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30.
le samedi de 9h00 à 12h00
(uniquement le service Etat civil).

PINET

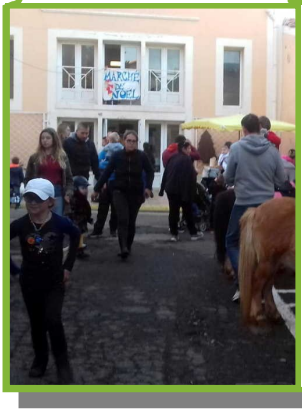

Maire : M. Gérard BARRAU

Adresse :
Hôtel de Ville
2 place de la Mairie
34850 Pinet

Tél : 04 67 77 01 15

Horaires d'ouverture :
les lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00 les jeudis
de 9h00 à 12h00
Agence postale : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00.

POMÉROLS

Maire : M. Robert GAIRAUD

Adresse :
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
34810 Pomérols

Tél : 04 67 77 03 32

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 16h00 à 18h30.

PORTIRAGNES

Maire :
Mme Gwendoline CHAUDOIR

Adresse :
Hôtel de Ville
Avenue Jean Moulin
34420 Portiragnes

Tél : 04 67 90 94 44

Horaires d'ouverture :
les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

SAINT-THIBÉRY

Maire : M. Guy AMIEL

Adresse :
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
34630 Saint-Thibéry

Tél : 04 67 77 80 57

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 15h00 à 18h00.

SAINT-PONS DE MAUCHIENS

Maire : Mme Christine PRADEL

Adresse :
Hôtel de Ville
56 rue de la Garenne
34230 Saint-Pons-de-Mauchiens

Tél : 04 67 98 70 72

Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h00 - de 14h00 à 17h00
le mercredi de 10h00 à 12h00.

LA POPULATION (au 1er janvier 2016)

AGDE
INSEE 25 695
DGF 56 646 *

BESSAN
INSEE 4 767
DGF 5 148 *

MARSEILLAN
INSEE 7 969
DGF 14 114 *

VIAS
INSEE 5 569
DGF 8 161 *

CASTELNAU DE GUERS
INSEE 1 177
DGF 1 301 *

CAUX
INSEE 2 584

CAZOULS D'HÉRAULT
INSEE 403
DGF 438 *

FLORENSAC
INSEE 5 081
DGF 5 338 *

LÉZIGNAN LA CÈBE
INSEE 1 542
DGF 1 557 *

MONTAGNAC
INSEE 3 951
DGF 3 961 *

NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
INSEE 1 781

NIZAS
INSEE 651

PÉZENAS
INSEE 8 606
DGF 9 152 *

POMEROLS
INSEE 2 271
DGF 2 476 *

PORTIRAGNES
INSEE 3 300
DGF 5 966 *

SAINT-THIBÉRY
INSEE 2 372
DGF 2 491 *

PINET
INSEE 1 499
DGF 1 501 *

SAINT-PONS DE MAUCHIENS
INSEE 671

AUMES
INSEE 478

PAULHAN
INSEE 3 846

Population INSEE : 84 213 habitants

Population DGF : 118 250 habitants

* *Communes adhérentes à la brigade d'enlèvement des tags en 2016*

LES COMPÉTENCES EXERCÉES

- Fourrière animale située à Vias
(sur la base de la population INSEE)

Brigade d'enlèvement des tags
(sur la base de la population DGF)

Téléalarme pour personnes âgées
(sur la base du nombre de transmetteurs)

Extension du Centre de Secours Principal des sapeurs-pompiers d'Agde
(sur la base du nombre d'interventions annuelles)

LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS

Cinémomètre et sonomètre
(sur la base de la population INSEE)

Redresse-poteaux
(sur la base du nombre de communes)

LE COMITÉ SYNDICAL

Le bureau est composé de 34 délégués titulaires, désignés par les communes membres, en fonction de leur population INSEE, et déterminé selon les statuts du Sivom de la manière suivante :

Population référente	*Nombre de délégués*
jusqu'à 3.999	1
de 4.000 à 9.999	3
à partir de 10.000	5

L'administration courante du syndicat est assurée par voie de délibération au même titre que le conseil municipal d'une ville.

Les séances du Comité Syndical sont conduites par la Présidente Véronique Salgas, conseillère municipale de la ville d'Agde. Elle est assistée par le Vice-Président Bernard Saucerotte, conseiller municipal de la ville de Vias, pour les questions budgétaires.

Cette année, la Présidente a procédé à l'installation de deux nouveaux délégués suite aux délibérations transmises par les communes :

- M. Jacques Bolinches, conseiller municipal de Vias, a remplacé M. Serge Martinez suite à sa démission en date du 31 mars 2016,

- M. Franc Dubois, conseiller municipal de Florensac, a succédé à M. Sébastien Marco après son retrait en date du 28 septembre 2016.

<u>En 2016,</u>
<u>le Comité Syndical</u>
<u>s'est réuni à 5 reprises</u> :

- le 9 mars,
- le 13 avril,
- le 29 juin,
- le 26 octobre,
- le 6 décembre.

Sébastien FREY
1er adjoint
AGDE

Louis BENTAJOU
11 ème adjoint
AGDE

Véronique SALGAS
conseillère municipale
Présidente du Sivom
AGDE

Rémy GLOMOT
conseiller municipal
AGDE

Brigitte MARTINEZ
conseillère municipale
AGDE

Philippe MARIN
conseiller municipal
BESSAN

André ALBERTOS
4 ème adjoint
BESSAN

Christophe FOULGAT
conseiller municipal
BESSAN

Marc ROUVIER
1er adjoint
MARSEILLAN

Jean-Claude ARAGON
conseiller municipal
MARSEILLAN

Jean-François MARY
conseiller municipal
MARSEILLAN

Bernard SAUCEROTTE
conseiller municipal
Vice-Président du Sivom - VIAS

Jacques BOLINCHES
conseiller municipal
VIAS

José ESPANA
conseiller municipal
VIAS

Chantal DURAND
conseillère municipale
AUMES

Adam DA SILVA
3 ème adjoint
CASTELNAU DE GUERS

Virginie DORADO
conseillère municipale
CAUX

Rémy GUIRAUDOU
conseiller municipal
CAZOULS D'HÉRAULT

Gilles MAFFRE
conseiller municipal
FLORENSAC

Franc DUBOIS
conseiller municipal
FLORENSAC

Bernard TUYA
conseiller municipal
FLORENSAC

Martine MORENO
conseillère municipale
LÉZIGNAN LA CÈBE

Serge MALDONADO
3 ème adjoint
MONTAGNAC

Gérard MARTINEZ
conseiller municipal
NEZIGNAN L'EVÊQUE

Marie-Jeanne BESSORA
conseillère municipale
NIZAS

Léon JAURION
conseiller municipal
PAULHAN

Pierre ROSSIGNOL
7 ème adjoint
PEZENAS

Gérard DUFFOUR
3 ème adjoint
PEZENAS

Georges LOPEZ
conseiller municipal
PEZENAS

Jean-Michel ESPARZA
2 ème adjoint
PINET

Robert MOULINOT
conseiller municipal
POMEROLS

Philippe FAURE
conseiller municipal
PORTIRAGNES

Jean-Pierre ROME
adjoint
SAINT-PONS DE MAUCHIENS

Alain HUC
conseiller municipal
SAINT-THIBERY

LE PERSONNEL

En 2016, pour assurer ses missions de services publics, l'effectif du Sivom est composé de 8 agents.

Le 1er février, le poste de secrétariat et d'accueil a été pérennisé au siège administratif et un agent en contrat d'avenir a été engagé au service de la fourrière animale en remplacement de la personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Les ressources humaines sont reparties selon l'organigramme ci-dessous :

COMITÉ SYNDICAL

- Délégués Titulaires
- Délégués Suppléants

(Élus par les conseils municipaux des communes membres)

PRÉSIDENCE

Présidente Véronique Salgas
(Élue par les délégués du Comité Syndical)

Vice-Président Bernard Saucerotte
(Élu par les délégués du Comité Syndical)

ADMINISTRATION

Attaché Principal - Stéphane Pépin
Titulaire à temps complet

Adjoint Administratif de 2e classe - Sylvie Bilotta
Stagiaire - à temps complet

FOURRIÈRE ANIMALE
19 communes adhérentes

Agent de Maîtrise Principal
Jean-Lous Houles
Titulaire à temps complet

Agent de Maîtrise
Pierre Huc
Titulaire à temps complet

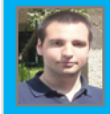

Adjoint Technique Principal
de 2e classe - Guillen Houles
Titulaire à temps complet

Adjoint Technique
de 2e classe - Joseph Garcia
Titulaire à temps complet

Adjoint Technique
de 2e classe - Chloé Camilleri
Non titulaire à temps complet

BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS
14 communes adhérentes

Adjoint Technique Principal
de 2e classe - Bruno Plévert
Titulaire à temps complet

LA TÉLÉALARME POUR PERSONNES ÂGÉES

4 communes adhérentes

L'EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE

3 communes adhérentes

LA RÉPARTITION DES SERVICES DU SIVOM EN 2016

Par délibération en date du 29 juin 2016, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Portiragnes au service d'enlèvement des tags, à compter du 1er juillet 2016. Cette nouvelle intégration porte à 14 le nombre de communes membres pour cette compétence.

En ce qui concerne les autres services, aucun changement n'est intervenu en cours d'année.

	COMPÉTENCES EXERCÉES				MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS	
COMMUNES	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Téléalarme	Centre de Secours Principal d'Agde	Cinémomètre et sonomètre	Redresse - poteaux
AGDE	x	x	x	x		x
BESSAN	x	x	x		x	x
MARSEILLAN		x	x	x		x
VIAS	x	x	x	x	x	x
CASTELNAU DE GUERS	x	x				
CAUX	x				x	
CAZOULS D'HÉRAULT	x	x				
FLORENSAC	x	x			x	
LÉZIGNAN LA CÈBE	x	x				
MONTAGNAC	x	x			x	x
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	x				x	
NIZAS	x					
PÉZENAS	x	x			x *	
POMÉROLS	x	x				
PORTIRAGNES	x	x				
SAINT-THIBÉRY	x	x				
PINET	x	x				
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	x					
AUMES	x					
PAULHAN	x					
Total par service	**19**	**14**	**4**	**3**	**6***	**5**

* ***La commune de Pézenas adhère uniquement à la mutualisation du sonomètre***

LA COMMUNICATION

Pour que le public acquiert une meilleure connaissance des compétences exercées par le Sivom, la première étape dans notre processus de communication a été la mise en ligne de notre site internet, en octobre 2015. Il est accessible sous le nom de domaine :

http://www.sivom-agde.fr

Le menu comporte un onglet ***«Actualités»*** où l'on retrouve des articles concernant les événements marquants intervenus en cours d'année.

En août 2016, pour approcher un public plus important, un profil facebook ***«Sivom du Canton d'Agde»*** a été créé. Il permet la mise en ligne des caractéristiques concernant les animaux non identifiés, capturés sur la voie publique, par les agents de la fourrière animale. Les photos, les descriptifs des chiens et les lieux de capture sont visionnés et partagés par plus de 500 personnes.

Ce nouveau mode d'expression vient en complément des annonces diffusées via certains espaces dédiés aux animaux sur le web :

www.30millionsdamis.fr
www.chien-perdu.org
soschienperdu.com
www.alerte-animaux-perdus.fr

Il a pour but d'aider les propriétaires d'animaux, non identifiés, à les retrouver avant qu'ils ne soient proposés à l'adoption au terme du délai légal de garde de 8 jours ouvrés. Il appuie également, la communication mise en œuvre par le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers dans le cadre des adoptions.

Un article a également été publié sur ***Hérault Tribune*** concernant les euthanasies d'animaux remplacées par des adoptions depuis la mise en place de la convention avec le CSCA en 2010. En novembre 2016, grâce à ce partenariat, le 600^{e} chien a pu quitter le site pour être conduit dans un refuge afin de trouver une nouvelle famille d'adoption.

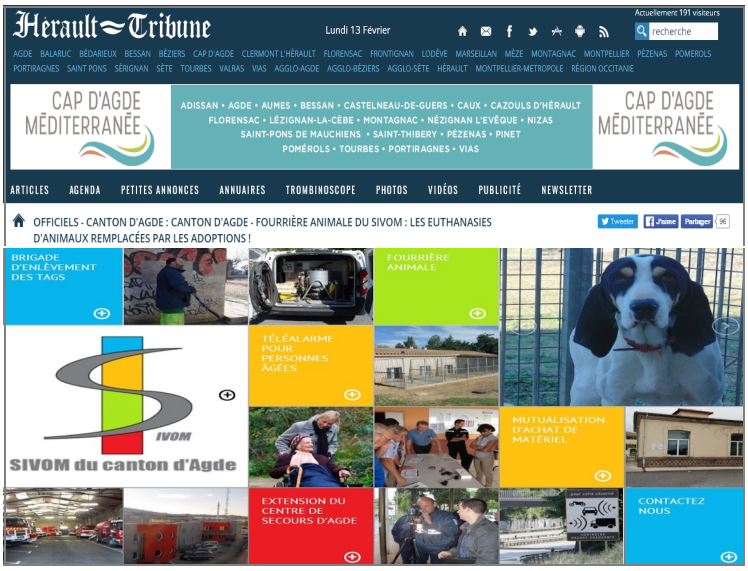

Toutes ces nouvelles approches, ont été mises en place, à l'initiative de la Présidente du Sivom Véronique Salgas, pour améliorer la condition animale et pour atténuer l'image négative de la fourrière animale auprès de la population.

LA FOURRIÈRE ANIMALE - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Depuis sa création en 1989, le Sivom du canton d'Agde gère un service de fourrière animale basé sur la commune de Vias. Cette structure, située à l'extérieur de la ville pour éviter les nuisances, est composée de 20 boxs. C'est un lieu de transit pour les animaux capturés sur la voie publique en attendant d'être récupérés par leur propriétaire. Le site peut accueillir une trentaine d'animaux.

Pour les 5 agents qui assurent le fonctionnement du service, les journées sont structurées en fonction de différentes tâches : la capture, la prise en charge et l'entretien des animaux errants ou saisis, la recherche des propriétaires, le nettoyage et l'entretien des locaux.

En juillet et août 2016, un saisonnier a été recruté pour pallier à un surcroit de travail engendré par l'augmentation de la population pendant la période estivale.

LES COMMUNES ADHÉRENTES

En 2016, le nombre de communes adhérentes à cette compétence est toujours de 19 au total :

- AGDE
- BESSAN
- VIAS
- AUMES
- CASTELNAU DE GUERS
- CAUX
- CAZOULS D'HÉRAULT
- FLORENSAC
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- MONTAGNAC
- NIZAS
- PAULHAN
- PÉZENAS
- PINET
- POMÉROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-PONS DE MAUCHIENS
- SAINT-THIBÉRY

LE TARIF POUR LES PARTICULIERS

Le tarif appliqué en 2016 a été adopté par le Comité Syndical lors de la réunion du 10 décembre 2014.

Il est entré en vigueur, pour les particuliers, depuis le 1er janvier 2015.

- Capture	65,00 €
- Garde journalière	25,00 €
- Identification d'un animal	80,00 €
- Euthanasie	50,00 €
- Abandon pour euthanasie	100,00 €
- Ramassage des animaux morts	80,00 €

L'ÉTAT DES CAPTURES EN 2016

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	77	
BESSAN	16	3
VIAS	45	10
AUMES	4	
CASTELNAU DE GUERS	8	
CAUX	7	
CAZOULS D'HÉRAULT	4	
FLORENSAC	14	
MONTAGNAC	7	2
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	16	
NIZAS	2	
LÉZIGNAN LA CÈBE	5	
PAULHAN	11	
PÉZENAS	31	3
PINET	0	
POMÉROLS	10	
PORTIRAGNES	20	
SAINT-THIBÉRY	6	
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	4	
TOTAUX	287	18

L'ÉVOLUTION DES CAPTURES

En 2016, nous constatons une baisse de 32 % des captures de chiens errants sur le domaine public. Depuis la création de la fourrière animale intercommunale, c'est la première fois que nous enregistrons une variation aussi importante.

Les règlementations misent en œuvre, en ce qui concerne les animaux, commencent à rentrer dans les mœurs. Les collectivités impliquées et les associations communiquent sur le sujet afin d'améliorer la cause animale. L'information est également relayée largement par le public sur les réseaux sociaux. Les hommes sont sensibilisés au fait qu'un animal de compagnie nécessite un coût financier supplémentaire important. C'est un engagement sur plusieurs années qui ne doit pas être pris à la légère.

La reconnaissance des animaux en tant qu'être sensible contribue à l'évolution du comportement de la population à leur égard.

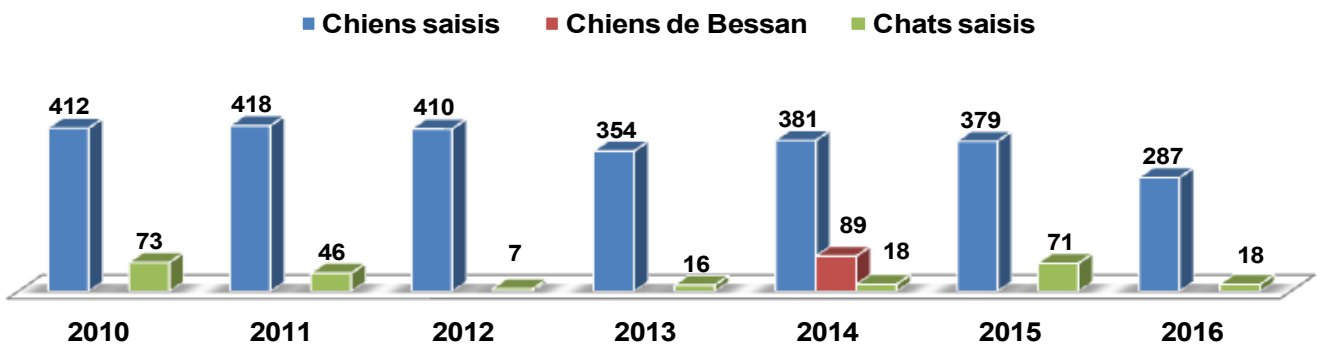

LES EUTHANASIES

En 2016, aucun animal entré en fourrière a été euthanasié volontairement. Les efforts réalisés et la politique misent en œuvre par la direction et le Comité Syndical du Sivom ont enfin atteint l'objectif visé, ***« le zéro euthanasie »*** est entré en vigueur cette année.

Cependant, nous devons signaler, 3 cas d'euthanasie pratiqués à l'initiative des vétérinaires, sur des chats accidentés, déposés par les secours directement au cabinet médical :

- le 23 janvier,
- le 9 septembre,
- le 26 novembre.

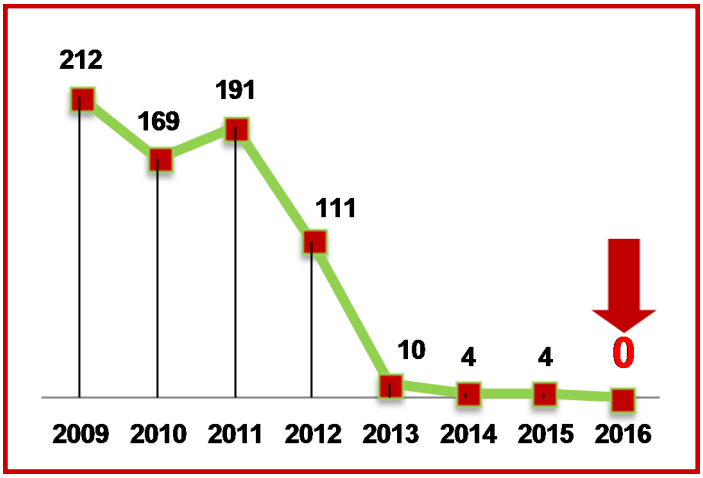

LES ADOPTIONS DU C.S.C.A.

Depuis 2010, les conventions successivement mises en place avec le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers continuent à œuvrer pour proposer, à l'adoption, tous les animaux non identifiés et non réclamés, au terme du délai légal de garde. Afin de rester en conformité avec la règlementation en vigueur, Ils doivent transiter au préalable par un refuge. Par ailleurs, les engagements pris avec la SPA, en octobre 2015, permettent d'activer un réseau supplémentaire pour évacuer rapidement les animaux en période estivale.

Cette année, nous constatons une diminution du nombre d'adoption tout à fait normale puisqu'elle est proportionnelle à la baisse du nombre d'animaux capturés

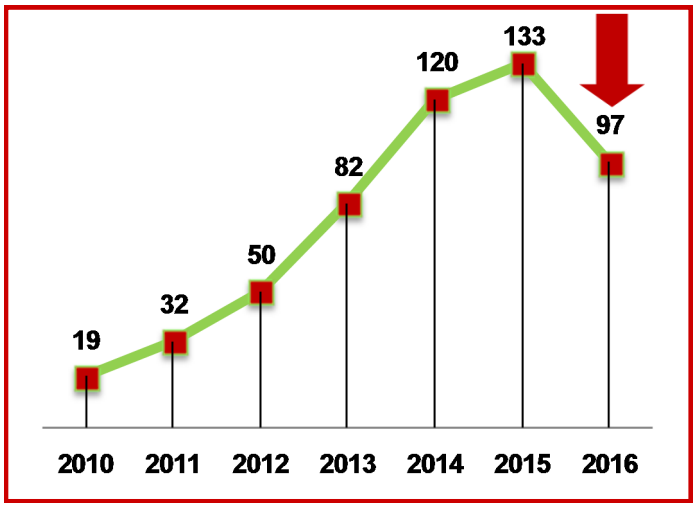

LES DÉPOTS DE LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

En 2016, la brigade « Environnement » de la ville d'Agde a déposé 32 chiens, sur le site de la fourrière dans les cages prévues à cet effet.

Les agents de ces équipes interviennent sur la voie publique, dans tous les secteurs de la ville, en dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale ainsi que pendant les week-ends et les jours fériés.

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	1	2	1	1	1	1	2	1	3	1	1		15
CAP D'AGDE				1			4	1	2	1	1	1	11
GRAU D'AGDE	1		1			1							3
TAMARISSIERE								1					1
ROCHELONGUE								1		1			2
Total	**2**	**2**	**2**	**2**	**1**	**2**	**6**	**4**	**5**	**3**	**2**	**1**	**32**

LE RAMASSAGE DES ANIMAUX MORTS

communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	4	5
BESSAN	1	7
VIAS	4	5
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		
CAUX		1
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		1
MONTAGNAC		
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		
PAULHAN		
PÉZENAS	1	4
PINET		
POMÉROLS		1
PORTIRAGNES	1	3
SAINT-THIBÉRY		
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
Totaux	**11**	**27**

Ce service supplémentaire a été rattaché, sur demande des communes adhérentes, à la compétence «fourrière animale» en juin 2012.

Le ramassage s'effectue sur le domaine public, il concerne exclusivement les chats et les chiens de moins de 40 kg.

Afin d'éviter des problèmes de santé et d'hygiènes publiques, les interventions pour collecter et éliminer les cadavres sont réalisées gratuitement, sur demande expresse et écrite du maire de la commune concernée, auprès de la direction administrative du Sivom.

Les particuliers peuvent également bénéficier du service. Le coût de cette prestation s'élève à 80,00 €. Ce tarif est entré en vigueur au 1er janvier 2015, date de la dernière révision des prix de la régie de recette de la fourrière animale.

UN PARTENARIAT MIS EN PLACE POUR LES CHATS

Le 26 octobre 2016, les problèmes rencontrés dus à la recrudescence des chats dans les villes ont été évoqués, lors de la réunion du Comité Syndical. Pour apporter une solution à ses questions récurrentes et aux nuisances causées, la Présidente, Véronique Salgas a communiqué toutes les informations nécessaires aux délégués des communes en ce qui concerne la proposition de conventionnement faites par la Fondation 30 Millions d'Amis qui s'engage à prendre en charge le coût de la stérilisation et de l'identification des chats errants.

Après avoir signée la convention et obtenu le bon de mission, chaque municipalité qui accède à ce partenariat doit prendre un arrêté pour renseigner les dates de capture, le nombre d'animaux visés et le vétérinaire référent. Dans un même temps, des communiqués doivent être publiés pour informer la population.

Les frais liés aux opérations de capture, de transport et de garde des animaux en attendant qu'ils soient relâchés sur le site de prélèvement restent à la charge des villes. Pour limiter leurs coûts, les communes peuvent se faire aider par les associations en place et demander le concours de la fourrière animale du Sivom pour celles qui adhèrent à la compétence.

LES TRAVAUX REALISÉS SUR LE RÉSEAU D'EAU

Malgré, les traitements subis lors des passages au déferriseur et dans l'adoucisseur, le responsable de la fourrière animale a constaté une dégradation de la qualité de l'eau. Elle restait odorante et on pouvait constater des traces brunes sur les matériaux, sols, lavabo, wc, et appareils divers.

Une visite technique réalisée par le dirigeant de la Société Tec'preau a révélé que ce phénomène était dû à une importante concentration de fer dissous au pied du captage.

En septembre 2016, des travaux ont été mis en œuvre au niveau de la tête du forage. Une cuve alimentaire ventilée, dans laquelle l'eau s'écoule en pluie, après avoir subie un traitement à base de chlore a été installée et asservie à la pompe immergée. Ce nouvel équipement permet au fer de s'oxyder rapidement. Une pompe automatisée reprend l'eau en sortie de cuve et l'envoie dans le circuit de traitement existant. Pour la mise en conformité du réseau, le coût de l'opération d'investissement s'est élevé à 7 020,00 € T.T.C.

LA SÉCURISATION DU CHENIL

Le chenil de la fourrière animale accueille régulièrement les animaux capturés sur le territoire des 19 communes adhérentes au service (287 en 2016).

Au fils des ans, la résistance des barreaux des portes des cages a été mise à rude épreuve par certains pensionnaires mécontents de leur sort. D'autres plus rusés profitaient de cette lacune pour sortir de leur box et allaient divaguer dans le couloir d'accès.

Pour éradiquer le problème des fugueurs et pour pérenniser la sécurité du lieu, la Société Métal Service est intervenue sur le site. Des plaques galvanisées à mailles serrées ont été fournies et soudées en renfort sur toute la partie basse des grilles existantes et la serrure défectueuse de la porte nord a également été remplacée. Le coût global des travaux s'est monté à 1 344,00 € T.T.C..

LE BILAN FINANCIER 2016 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 189 487,60 €

La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	592,79 €
Électricité	4 427,35 €
Gaz	1 941,56 €
Carburant	3 956,93 €
Alimentation des animaux	1 182,60 €
Fournitures d'entretien	1 243,96 €
Petits équipements	193,38 €
Vêtement de travail	1 389,41 €
Fournitures administratives	137,39 €
Entretien de bâtiment	168,00 €
Entretien véhicules	3 876,97 €
Maintenance	442,80 €
Assurances	1 078,51 €
Divers (vétérinaires)	6 861,75 €
Missions	121,35 €
Téléphone	1 576,58 €
Personnel + Charges	160 296,27 €

RECETTES TOTALES : 23 675,56 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Redevances et recettes	11 576,00 €
Remboursement sur contrat aidé	12 099,56 €

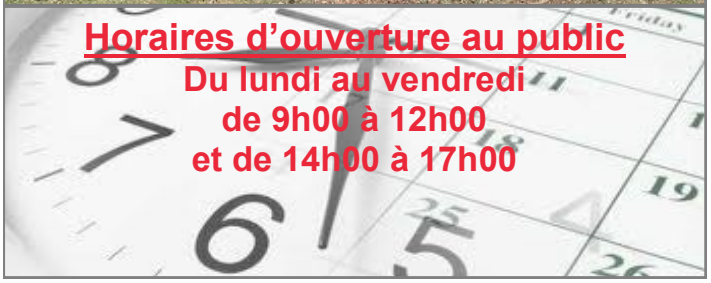

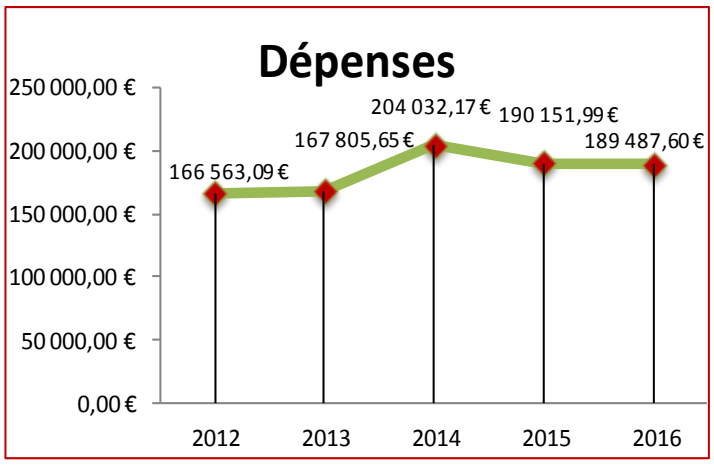

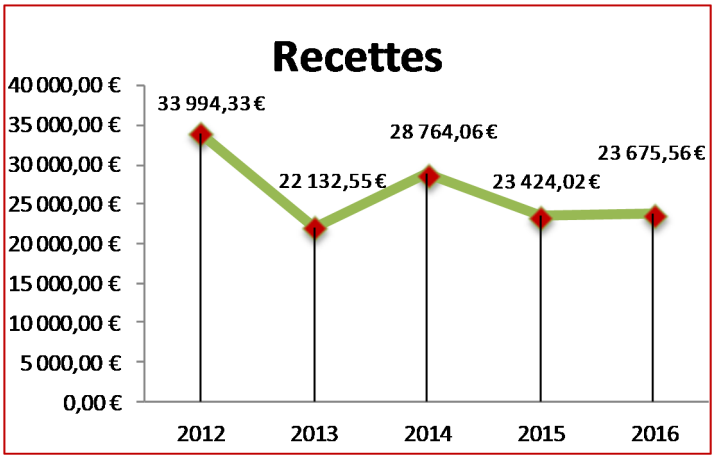

SYNTHÈSE

L'année 2016 démontre une maîtrise des dépenses puisque les efforts du service ont permis de les diminuer de 664,39 € par rapport à 2015. De même, le recours à un emploi aidé a permis, malgré les hausses liées aux charges sociales, de diminuer les charges de personnel de 3.829,91 €. Autre fait marquant, la baisse du montant des honoraires vétérinaires qui passe de 8.777,98 € à 6.861,75 €, due principalement à un nombre de captures inférieur à l'année précédente. Ce point explique également la baisse importante de recettes au travers de la régie avec seulement 11.576,00 € encaissés par le service. Les autres postes restent stables sauf l'entretien des véhicules lié au vieillissement du second véhicule de la fourrière.

LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - PRÉSENTATION

Pour lutter contre la pollution visuelle dans les villes, un service technique spécialisé dans l'enlèvement des graffitis a été mis en place par le Sivom en mai 2009.

Un véhicule aménagé spécialement à cet effet avec une hydrogommeuse et un nettoyeur haute pression permet d'obtenir un rendement suffisant, en limitant la détérioration des différents supports rencontrés. Ce procédé de nettoyage par micro-abrasion obtenu grâce à la projection en basse pression d'air, de sable et d'eau est 100 % écologique.

La brigade d'enlèvement des tags fonctionne avec un seul agent. Il intervient sur le domaine public communal en suivant des plannings mensuels rédigés en fonction des jours attribués aux communes adhérentes à la compétence et sur demande de leur référent respectif.

Ce service s'est étendu gratuitement, sous conditions, au bénéfice des particuliers dans certaines communes. Une décharge signée au préalable par le propriétaire ou par le syndic de copropriété, permet d'effectuer une intervention pour nettoyer leur bien. D'autres travaux sont toujours réalisés en fonction des besoins des villes : le désaffichage, le décapage avant mise en peinture, le nettoyage de parvis de place et le sablage des monuments.

LES COMMUNES ADHÉRENTES

Après délibération et validation par le Comité Syndical, la commune de Portiragnes est entrée dans la compétence à compter du 1er juillet 2016.

Le service regroupe, désormais, 14 communes :

- AGDE
- BESSAN
- CASTELNAU DE GUERS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- FLORENSAC
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MARSEILLAN
- MONTAGNAC
- PÉZENAS
- PINET
- POMÉROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBÉRY
- VIAS

LE TARIF

Le tarif mis en place pour les communes conventionnées n'a pas évolué depuis sa création en 2009.

Cette base est également utilisée pour les particuliers dans les communes adhérentes qui n'ont pas souhaité étendre le service au domaine privé. Les personnes concernées doivent se rapprocher de la mairie de leur lieu de résidence pour connaitre les modalités en cours.

SURFACE Á TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m²	*300,00 €*
De 10 à 20 m²	*400,00 €*
De 21 à 30 m²	*500,00 €*
De 31 à 40 m²	*600,00 €*
De 41 à 50 m²	*700,00 €*
A partir de 51 m²	*Sur étude après passage du service*

LES INTERVENTIONS (COMMUNES ADHÉRENTES)

Communes adhérentes	Interventions	1/2 journées	M² de tags nettoyés	Panneaux nettoyés	Affichages sauvages	Nettoyages et sablages divers
AGDE	488	177	875,43	148	25	- Décapage avant peinture du totem et de la borne à l'entrée de la plage - boulevard des matelots - Décapage complet avant peinture de l'engin situé sur le rond point Archimède - Sablage de la croix en pierre - route de Sète (station Total) - Sablage et nettoyage de la stèle et du mat porte-drapeau à la Grande Conque - Déplacements sans intervention x 15
BESSAN	18	19	39,65		5	- Nettoyage haute pression du mur du cimetière (en 2 parties) - Sablage des 2 piliers + statues et portail de l'entrée principale du cimetière
CAZOULS D'HÉRAULT	1	1	3,75			
FLORENSAC	6	9				- Nettoyage de rues x 5 - Nettoyage de la mousse sur la façade et le parvis de la crèche
MARSEILLAN	33	39	58,83	12		
MONTAGNAC	18	9	30,89	1	17	
PINET	6	5	100,1			- Décapage complet avant peinture d'une balance (archive de la cave coopérative)
PÉZENAS	81	31	242,43	70	1	- Déplacements sans intervention x 3
POMÉROLS	2	5	53,68			- Décapage avant peinture des 2 portes de l'église et de l'encadrement en pierre
SAINT THIBÉRY	13	7	29,99	4		- Sablage du marquage au sol (marché aux fleurs)
VIAS	28	29	53,34	5	7	- Sablage complet de 2 grosses roues de tracteur et d'une benne de camion avant peinture - Nettoyage de façade suite à des jets d'œufs pendant le carnaval x 7 - Déplacement sans intervention x 1
CASTELNAU DE GUERS	6	2	10,88	2		
LÉZIGNAN LA CÈBE	15	4	1,32			- Nettoyage haute pression d'un parapet en béton - Nettoyage haute pression de la rue et du parking de la mairie - Nettoyage haute pression du parvis de la mairie et de l'église
PORTIRAGNES	24	9	101,69	3	5	
TOTAUX	***739***	***346***	***1601,98***	***245***	***60***	

LES INTERVENTIONS (COMMUNES CONVENTIONNÉES)

En 2016, les communes conventionnées n'ont pas sollicité l'intervention de la brigade d'enlèvement des tags.
Les travaux réalisés, dans ce contexte, sont les seules rentrées d'argent générées par le service. Par conséquent, aucune recette n'a été enregistrée sur l'année en cours.

L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

Cette compétence dessert dorénavant 14 communes depuis l'entrée de la Ville de Portiragnes au 1er juillet 2016.

Le nombre total des 1/2 journées attribuées sur l'année est légèrement en baisse d' environ 9 % par rapport à l'année 2015. Le calcul est effectué en début d'année, après déduction des jours fériés, des jours de congés, des nettoyages hebdomadaires du matériel, des révisions régulières du véhicule et de l'hydrogommeuse. Cette diminution n'a pas affecté le nombre d'interventions effectuées puisqu'il est passé de 704 à 739. Un meilleur descriptif des lieux et du travail à réaliser permets d'éviter des pertes de temps en recherche sur le terrain.

Après deux années de recrudescence, le nombre de m² de tags nettoyés commence à régresser on passe à 1601,98 m² contre 1816,43 en 2015.

Le nombre de panneaux nettoyés diminue également il passe de 319 à 245. Cependant, il reste très important comparé aux chiffres rapportés lors des 5 premières années de présence sur le terrain. Les affichages sauvages sont en légère hausse mais les interventions récurrentes pour les éliminer encouragent les utilisateurs de ce mode de communication à utiliser les espaces dédiés à cet effet.

L'agent du service est amené régulièrement à effectuer des taches annexes à la demande des communes adhérentes. Les interventions demandées en 2016 ont quasiment doublées par rapport à l'année passée. Il a effectué le décapage d'un totem, de bornes, d'un portail de cimetière, de portes d'église, d'une balance ancienne, de roues de tracteur, d'une benne et d'un vieil engin de réfection de route avant mise en peinture. Des nettoyages ont également été programmés concernant une croix en pierre, une stèle, un mat porte-drapeau, des murs d'enceinte, un parapet en béton, des rues, un parking et des parvis divers.

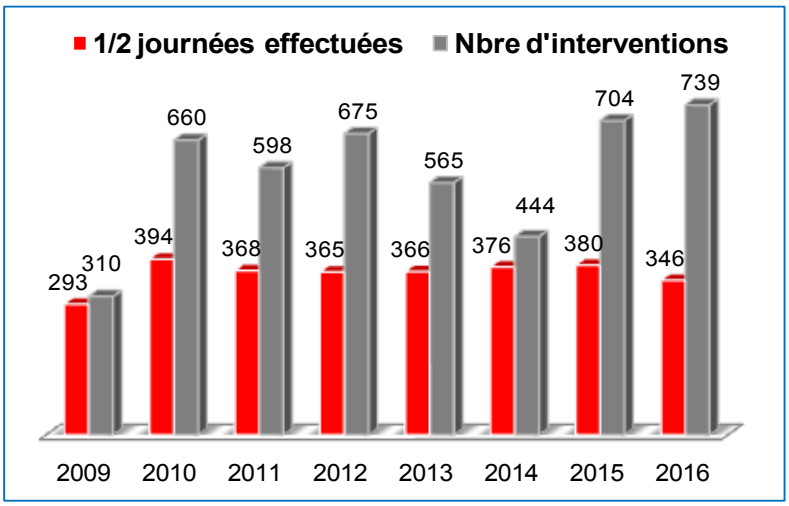

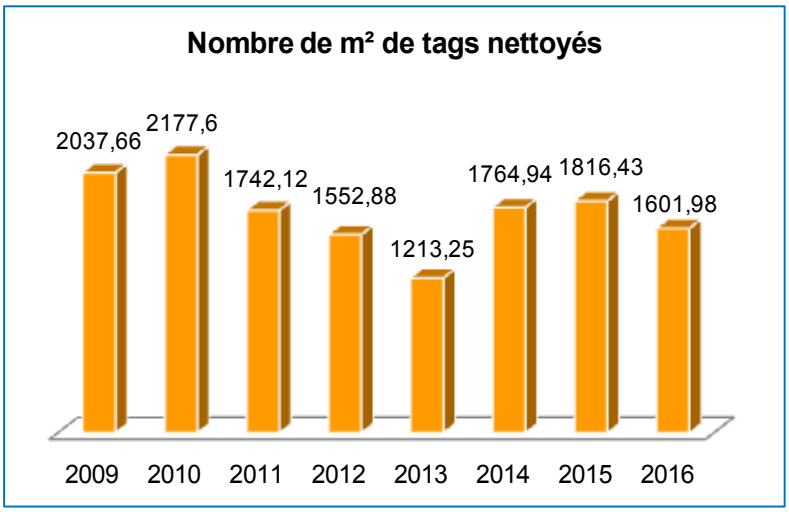

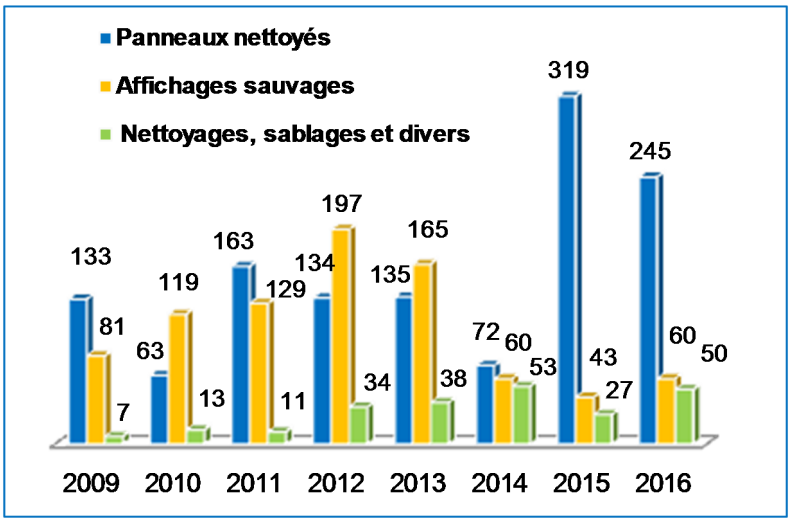

LE REMPLACEMENT DE LA POMPE DE L'HYDROGOMMEUSE

Cette année, le nombre d'interventions réalisé par la brigade d'enlèvement des tags a augmenté de 5 % par rapport à l'année 2015. Le matériel de nettoyage installé dans le véhicule est de plus en plus sollicité. En début d'année, la pompe de l'hydrogommeuse à fait connaitre des signes de fatigue. Lors de la révision annuelle, sur le site de la Société Vivien Consulting en région parisienne, le vieillissement de cette pièce s'est concrétisé. La direction du Sivom, après avoir pris connaissance du devis qui s'élevait à 1.020,00 € TTC, a pris la décision de la remplacer pour éviter des frais de déplacement supplémentaires et une immobilisation ultérieure du véhicule.

L'ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

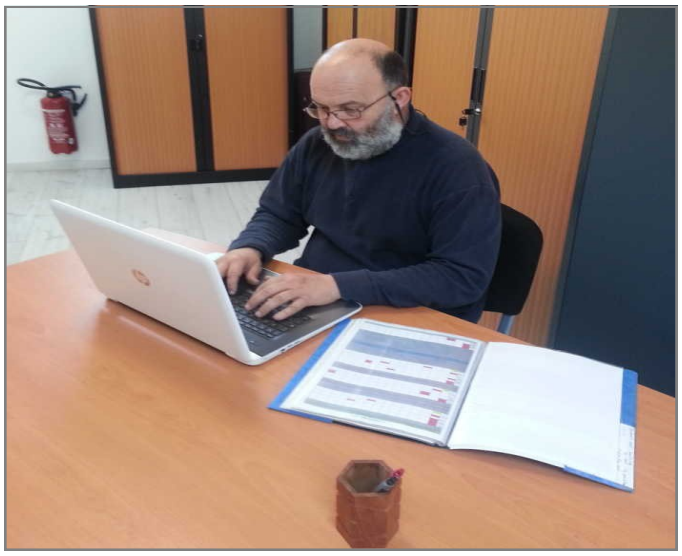

Lors de sa création en mai 2009, le service d'enlèvement des tags regroupait 8 communes. Au fils des ans, 6 autres communes ont adhéré à la compétence et 2 communes conventionnées se sont également rattachées pour bénéficier d'interventions ponctuelles, facturées en fonction des besoins.

Actuellement, l'unique agent en charge du service a réussi à absorber toutes ses nouvelles entrées. Pour lui procurer un travail mieux adapté et un gain de temps au niveau de la gestion des documents liés au bon fonctionnement du service, un ordinateur portable a été mis à sa disposition. Pour appréhender ce nouvel outil, l'agent a effectué une formation d''initiation au tableur Excel. Cet investissement d'un montant de 756,01 € va permettre de dégager un meilleur rendement sur le terrain.

UN DÉPOT DE PLAINTE : AGDE - INCIVILITÉS RÉCURRENTES

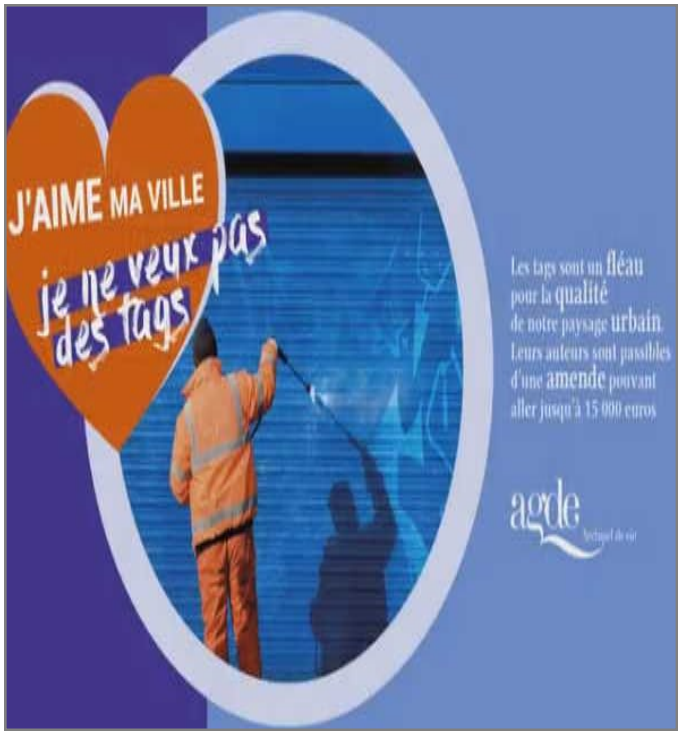

Pendant plusieurs mois, la ville d'Agde a été dénaturée par des dégradations récurrentes, réalisées par des tagueurs, sur des bâtiments municipaux et sur des biens privés. Afin d'éradiquer le problème, les services de police se sont organisés et cette mobilisation a permis d'effectuer des arrestations sur plusieurs sites (au moulin des Évêques, aux abords du domaine de Maraval - sous le pont de la voie rapide). Une patrouille de policiers municipaux a également remarqué un jeune qui portait sur

la Police Nationale pour les suites de l'enquête.

Cette recrudescence de graffitis a entrainé une charge de travail supplémentaire, pour assurer les nettoyages, au niveau de la brigade d'enlèvement des tags. Dans ce cadre, la Présidente Véronique Salgas a été amenée à déposer une plainte auprès de la Police Nationale, le 16 juin 2016, pour valoriser le coût des interventions réalisées par le service. Cette démarche a été effectuée dans le but d'entériner celle déjà engagée par la ville d'Agde.

LE BILAN FINANCIER 2016 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 46 770,38 €

La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Électricité	597,63 €
Carburant	3 034,71 €
Autres fournitures non stockées	1 892,18 €
Fournitures d'entretien	70,87 €
Petits équipements	148,99 €
Vêtements de travail	457,12 €
Entretien véhicule	883,38 €
Entretien autres biens et mobiliers	3 695,35 €
Assurances	943,14 €
Missions	393,72 €
Téléphone	382,50 €
Personnel + Charges	34 270,79 €

RECETTES TOTALES : 0,00 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

Recettes d'interventions	0,00 €

Horaires pratiqués
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h00
le vendredi de 7h30 à 14h30

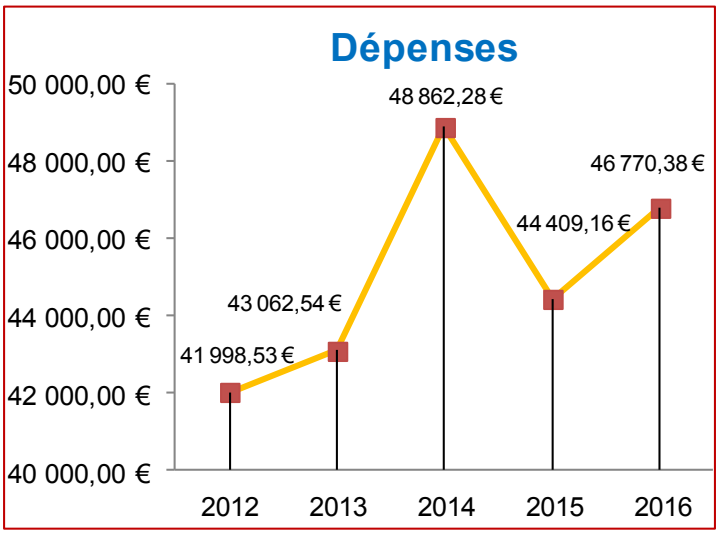

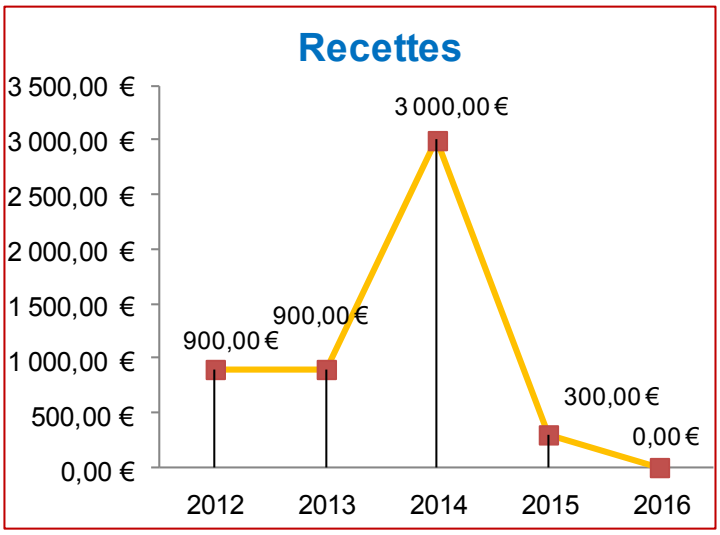

Les efforts du service en 2016 ont permis de stabiliser les charges à caractère général à hauteur de 12.499,59 €. Le poste personnel, par contre, connait une augmentation particulièrement sensible puisque le seul agent a bénéficié d'une augmentation de grade dans l'année (34.270,79 € en 2016 contre 31.842,36 € en 2015). L'entretien de l'hydrogommeuse reste également stable, ainsi que les frais d'entretien du véhicule (légère baisse à hauteur de 883,38 €) On note également que le poste carburant, malgré des besoins toujours plus importants dans les communes, est resté quasiment stable (3.034,71 €). Enfin, le service n'a pas généré de recette en 2016 puisque les communes conventionnées ont demandé aucune intervention.

LA TÉLÉALARME - PRÉSENTATION

Depuis 1991, le Sivom du Canton d'Agde exerce la compétence «Téléalarme» pour le compte des 4 communes fondatrices (Agde, Bessan, Marseillan et Vias). Pour des raisons fonctionnelles et pour faciliter les démarches des personnes désireuses d'adhérer à ce service, sa gestion a été déléguée à l'initiative des communes adhérentes depuis 1998.

Le vieillissement de la population sur notre territoire n'est pas sans conséquence sur le champ économique et social, il se traduit par une augmentation des personnes dépendantes. Ce constat implique qu'Il faut développer les services d'aides à domicile de manière à retarder leur entrée en structure d'hébergement, tant que leur état de santé le permet. Cette nouvelle organisation pèse sur le budget des familles, malgré les dispositions d'aides financières mise en place par le Conseil Départemental.

En 2016, en dépit des baisses de dotations attribuées aux communes par l'état, elles ont encore supporté le coût de ce service déficitaire. Pour pouvoir continuer à proposer cette assistance et pour qu'elle puisse évoluer en fonction des besoins des usagers, la ville d'Agde a souhaité sortir du dispositif actuel et a opté pour l'externalisation totale de la prestation à compter du 1er janvier 2017. Les municipalités de Bessan, Marseillan et Vias ne pouvant plus faire face seules au coût généré par ce service opterons également, pour des solutions alternatives, à compter de cette date.

Le Sivom du Canton d'Agde reste détenteur de la compétence jusqu'au 31 décembre 2016.

LES TRANSMETTEURS

En 2016, on compte toujours plus de 500 postes de téléalarme reliés au central d'appel situé au Centre de Secours Principal d'Agde.

Auparavant, lors de l'acquisition des transmetteurs, les communes bénéficiaient de prix compétitifs puisque que l'achat était centralisé au niveau du Sivom et une participation financière de l'ordre de 33 % du coût total du matériel était versée par le Conseil Départemental sous forme de subvention.

Depuis 2015, cette aide a été supprimée. Ce choix a été justifié par le fait que les personnes âgées en difficultés étaient déjà soutenues, par le financement de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et de la PCH (prestation de compensation du handicap). Ce nouvel élément a conforté les communes dans leur choix d'externalisation.

LES INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Les sapeurs-pompiers sont intervenus ***296*** fois pendant l'année 2016.

Communes	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	***Total par commune***
AGDE	26	14	14	22	20	14	14	10	8	17	18	20	197
BESSAN	1	2	1	2	1		3	4		2	3	2	21
MARSEILLAN	5	5	5	5	3	2	5	2	2	7	1	2	44
VIAS	3	2	5	1	2	1	2	10	1	3	1	3	34
Total par mois	35	23	25	30	26	17	24	26	11	29	23	27	***296***

LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE

Le Sivom du canton d'Agde a assuré le financement des travaux d'extension du Centre de Secours Principal situé à Agde pour le compte des communes d'Agde, Marseillan et Vias. L'agrandissement du site réalisé en 2007, a permis à terme, d'apporter tout le confort nécessaire au personnel de garde, en lui offrant de meilleures conditions pour effectuer ses missions.

En 2016, le remboursement global du capital et des intérêts des prêts s'est effectué selon le schéma ci-dessous et les emprunts en cours se répartissent de la manière suivante :

- un premier de 435.000 € court jusqu'en 2027,
- un second de 214.600 € s'achève en 2018,
- un troisième de 100.000 € prendra fin en 2026.

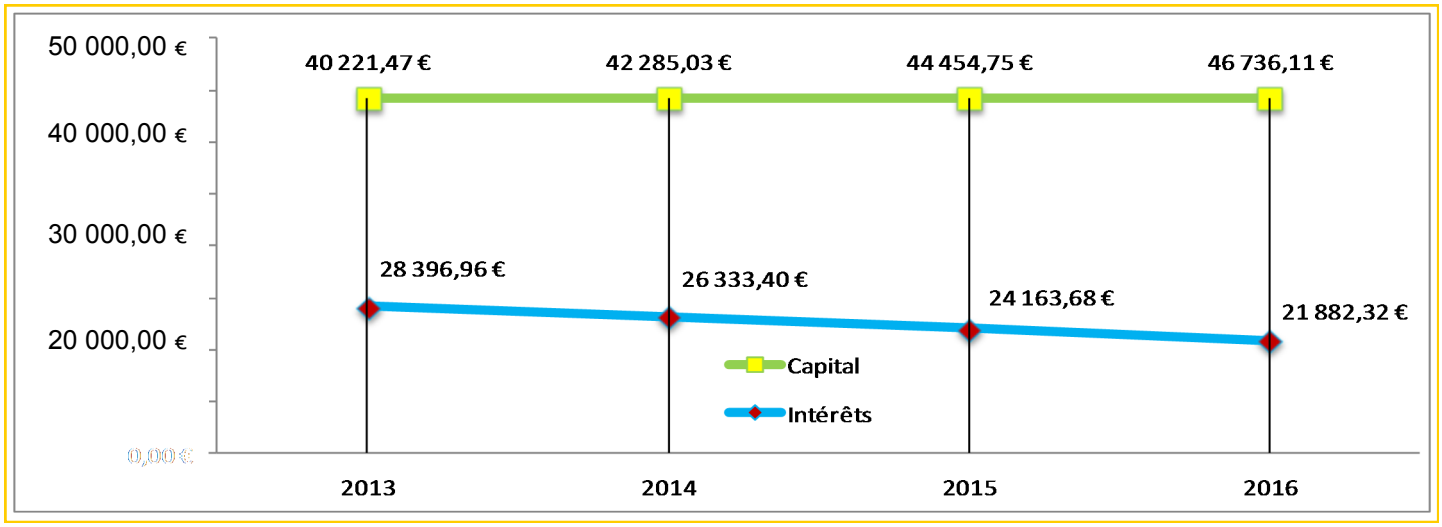

LA RÉPARTITION ET LES TAUX DE PARTICIPATION

Le nombre des interventions réalisées, lors de l'année antérieure, par les sapeurs-pompiers sur chaque commune concernée, permet de calculer les taux de participation pour le remboursement des emprunts, au prorata.

Cette année, nous notons encore une nouvelle augmentation des sorties effectuées, 5631 contre 5318 l'année passée soit environ 6 % supplémentaires.

Communes	*Nombre d'interventions*	*Taux de participation*
AGDE	4030	71,57%
MARSEILLAN	854	15,17%
VIAS	747	13,26%
Total	**5631**	**100,00%**

LES MUTUALISATIONS - CINÉMOMÈTRE ET SONOMÈTRE

À la demande de 5 communes, le Sivom du Canton d'Agde a fait l'acquisition d'un cinémomètre et d'un sonomètre en 2010. Au fils des ans, deux autres municipalités ont demandé à rejoindre cette mutualisation, elle regroupe actuellement 7 villes :

- Bessan, Caux, Florensac, Montagnac, Nézignan l'Évêque et Vias
- Pézenas (uniquement pour le sonomètre)

Ce matériel est mis à la disposition des polices municipales, en fonction d'un planning édité chaque année. Il tient compte de la période d'étalonnage, du nombre de jours ouvrables (après déduction des jours fériés) et il est élaboré au prorata des participations demandées aux communes adhérentes.

Chaque année en janvier, le cinémomètre est envoyé pour vérification, à la Société Mercura, afin que cet appareil soit maintenu en conformité. Cette démarche est effectuée dans le cadre d'un contrat de maintenance qui a été renouvelé pour 3 ans en 2015.

En 2016, le coût de cette opération s'est élevé à 556,80 € T.T.C., il a été réparti de la manière suivante :

Communes	*Population INSEE*	*Pourcentage*	*Participation 2016*
BESSAN	4 767	20,08596	111,84
FLORENSAC	5 081	21,40901	119,21
MONTAGNAC	3 951	16,64771	92,70
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1 781	7,50432	41,78
CAUX	2 584	10,88779	60,62
VIAS	5 569	23,46522	130,65
Totaux	**23 733**	**100,00000**	**556,80 €**

LE REDRESSE-POTEAUX

En octobre 2015, après une consultation des maires des communes et un avis favorable des villes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias, le Sivom est devenu propriétaire d'un redresse-poteaux.

Depuis le 4 janvier 2016, ce matériel a été mis à disposition des communes en fonction d'un planning annuel, soumis au préalable aux différents services techniques, pour acceptation. La répartition s'effectue à quotité égale au même titre que le coût d'achat.

Ce nouvel outil nécessite aucun entretien technique, un changement d'huile est simplement préconisé tous les 3 ans.

Quelques minutes suffisent pour procéder à la remise en forme des différents supports endommagés. Cette acquisition permet d'effectuer de réelles économies liées aux dépenses générées auparavant par les opérations de remplacement.

MODALITÉS D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS MUTUALISÉS

Le cinémomètre, le sonomètre et le redresse-poteaux sont stockés au siège administratif du Sivom. Lors de chaque passation, un registre est paraphé au départ et au retour. Après avoir été utilisé, le matériel est vérifié lors de la réception.

Ce mode de fonctionnement permet de connaitre, à tout moment, où se trouve chaque appareil.

LES PARTICIPATIONS ANNUELLES DES COMMUNES

Communes	Participations générales	Téléalarme	Fourrière animale	Brigade d'enlèvement des tags	Centre de secours des pompiers d'Agde	Participations cinémomètre	*TOTAL PAR COMMUNES*
AGDE	83 795,70 €	3 056,57 €	56 842,79 €	27 463,43 €	49 110,21 €		***220 268,70 €***
BESSAN	19 111,30 €	474,45 €	10 508,70 €	2 498,54 €		111,84 €	***32 704,83 €***
MARSEILLAN	24 991,70 €	748,18 €		6 852,64 €	10 409,42 €		***43 001,94 €***
VIAS	19 111,30 €	720,80 €	12 304,70 €	3 781,23 €	9 098,80 €	130,65 €	***45 147,48 €***
FLORENSAC			11 205,99 €	2 588,18 €		119,21 €	***13 913,38 €***
POMÉROLS			5 014,26 €	1 200,17 €			***6 214,43 €***
CAUX			5 702,01 €			60,62 €	***5 762,63 €***
NÉZIGNAN LÉVÊQUE			3 947,42 €			41,78 €	***3 989,20 €***
MONTAGNAC			8 762,08 €	1 924,72 €		92,70 €	***10 779,50 €***
PÉZENAS			18 938,41 €	4 432,58 €			***23 370,99 €***
CAZOULS D'HÉRAULT			895,75 €	214,82 €			***1 110,57 €***
NIZAS			1 441,60 €				***1 441,60 €***
CASTELNAU DE GUERS			2 598,75 €	629,68 €			***3 228,43 €***
SAINT-THIBÉRY			5 226,18 €	1 202,84 €			***6 429,02 €***
PORTIRAGNES			7 269,22 €	1 536.28 € *			***8 805,50 €***
LÉZIGNAN LA CÈBE			3 408,76 €	757,05 €			***4 165,81 €***
PINET			3 325,31 €	727,43 €			***4 052,74 €***
SAINT-PONS DE MAUCHIENS			1 478,68 €				***1 478,68 €***
AUMES			1 057,03 €				***1 057,03 €***
PAULHAN			8 483,75 €				***8 483,75 €***
Total par secteur	147 010,00 €	5 000,00 €	168 411,39 €	55 809,59 €	68 618,43 €	556,80 €	***445 406,21 €***

Les charges de fonctionnement général sont assumées par les 4 communes fondatrices (Agde, Bessan, Marseillan et Vias).

En 2016, cette somme s'élevait à 147 010,00 €, elle représentait 33 % des participations globales reçues pour l'année. Les 67 % restant (298 396.21 €) ont été réglés par la totalité des communes en fonction de leur date d'entrée et de leur adhésion aux différentes compétences.

***** Entrée de la ville de Portiragnes à la Brigade d'enlèvement des tags au 1er juillet 2016***

LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL EN 2016

Bilan des marchés publics de l'année 2015 : la liste des marchés est restée vierge en 2015
Compte administratif 2015 : approbation à l'unanimité du compte administratif 2015
Approbation du compte de gestion 2015 : il est déclaré conforme à l'unanimité et n'appelle aucune observation ni réserve de la part des délégués.
Débat d'orientation budgétaire de l'année 2016 : après l'achèvement des travaux, le siège administratif du Sivom sera transféré dans le nouveau local actuellement en cours de réhabilitation (près des restos du cœur). Les frais d'aménagement seront pris en charge par le Sivom en contre partie d'une exonération de loyer jusqu'en septembre 2020. Le poste de secrétariat et d'accueil au siège social a été pérennisé au 1er février 2016 et un agent a été recruté à la même date, en contrat d'avenir au sein du service de fourrière animale en remplacement de la personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi. L'agent du service des tags a réussi à absorber les nouvelles entrées mais l'acquisition d'un ordinateur portable lui permettrait un gain de temps, dans la gestion des tâches administratives toujours croissantes. Une réflexion devra être engagée concernant le service de téléalarme, pour trouver des solutions pérennes, suite à la décision du Conseil Départemental de ne plus financer l'acquisition des transmetteurs.
Taux d'avancement de grade du personnel territorial : adoption à l'unanimité du taux d'avancement de grade pour trois agents du Sivom (2 de la fourrière animale et 1 de la brigade d'enlèvement des tags).
Acquisition de matériel de téléalarme pour l'année 2016 : aucune acquisition prévue pour l'année 2016.
Participation d'Agde, Marseillan et Vias au titre du Centre de Secours d'Agde pour 2016 : le taux des participations est calculé chaque année en fonction des interventions effectuées l'année précédente par les sapeurs pompiers (Agde 71,57 %, Marseillan 15,17 % et Vias 13,26 %).
Examen et vote du budget primitif 2016 : il a été adopté à l'unanimité.
Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mai 2016 : suite à l'avancement des 3 agents, l'assemblée a validé le nouveau tableau.
Régime indemnitaire du personnel territorial pour l'année 2016 : la reconduction du régime indemnitaire a été voté pour un an à compter du 1er mai 2016.
Installation d'un nouveau délégué au sein du Comité Syndical (commune de Vias) : suite à la démission de Monsieur Serge Martinez, le Comité Syndical prend acte de la désignation par le Conseil Municipal de la ville de Vias, de Monsieur Jacques BOLINCHES et l'installe dans ses nouvelles fonctions de délégué titulaire.
Rapport d'activités de l'année 2015 : conformément au code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2015 a été présenté aux délégués et adopté à l'unanimité.
Adhésion de la commune de Portiragnes à la Brigade d'Enlèvement des Tags du Sivom : la demande de la municipalité de Portiragnes a été acceptée à l'unanimité à compter du 1er juillet 2016.
Installation d'un nouveau délégué au sein du Comité Syndical (commune de Florensac) : Monsieur Franc Dubois est installé en qualité de délégué titulaire suite au retrait de Monsieur Sébastien Marco.
Admission en non valeurs (année 2016) : admission en non valeur des créances irrécouvrables concernant des titres de recettes émis entre 2010 et 2013 pour un montant de 1 205,09 €.
Fourrière animale - renouvellement des conventions vétérinaires : à la demande de la Présidente, la décision de lancer un appel à candidature auprès des vétérinaires, afin de renouveler les conventions, pour le fonctionnement de la fourrière animale a été prise à l'unanimité.
Mise à jour du règlement intérieur de la fourrière animale de Vias : le dernier règlement intérieur datant de 2011, une mise à jour s'imposait, elle a été validée par l'assemblée.
Taux d'avancement de grade du personnel : le Comité Syndical anticipe et adopte un avancement de grade pour 2017 concernant un agent de la fourrière animale.
Refonte du régime indemnitaire du personnel territorial : l'assemblée décide de reporter la mise en place du RIFSEEP à la discussion budgétaire 2017
Validation des travaux de création du siège social du Sivom et paiement à la ville d'Agde : Conformément à la convention signée, les travaux sont validés à l'unanimité ainsi que le règlement de 36 153,55 € à effectuer à la ville d'Agde, sur présentation d'un titre de recettes.
Cession de terrains pour l'euro symbolique sur les communes de Vias et d'Agde : Dans le cadre d'une compétence n'étant plus exercée par le Sivom, ce dernier est resté propriétaire de 3 parcelles de terrain, l'assemblée décide à l'unanimité, qu'il convient de les céder à l'euro symbolique à la communauté d'agglomération gestionnaire des services « eaux et assainissement », pour le compte des communes concernées.
Autorisation anticipée de dépenses d'investissement pour l'année 2017 : mise en place d'une autorisation pour pouvoir mandater, à hauteur de 10 000,00 €, les dépenses d'investissement effectuées avant le vote du budget primitif 2017.
Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial : validation à l'unanimité du nouveau tableau.
Validation des travaux à effectuer à la fourrière animale en 2017 : les travaux nécessaires au bon entretien et au développement de la fourrière animale sont validés par le Comité pour un montant global de 8 879,65 €
Adoption d'un contrat de maintenance avec la société Tec'preau pour la fourrière animale : pour l'entretien et le contrôle des matériels mis en place pour traiter l'eau du forage, un contrat de maintenance a été mis en place au titre de l'année 2017.
Adhésion de la commune d'Usclas d'Hérault au service de la fourrière animale : suite à la demande de la ville, l'assemblée a accepté cette adhésion à compter du 1er janvier 2017 et elle a également validé la participation financière au prorata de la population INSEE.
Fourrière animale - nouvelles conventions vétérinaires : toutes les candidatures envoyées par les vétérinaires ont été approuvées par le Comité Syndical et les nouvelles conventions seront mises en application à compter du 1er janvier 2017.
Mise à jour des statuts du Sivom : mise à jour du tableau des transferts de compétence suite à l'adhésion de nouvelles communes en cours d'année et à la perte de la compétence « Téléalarme » au 1er janvier 2017.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

du canton d'Agde
AGDE - BESSAN
MARSEILLAN - VIAS

République Française – Département de l'Hérault

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION N° 2017/07 DU 29 MARS 2017, 18H30

OBJET : compte administratif 2016

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTES : Contre 0 Pour 25
Date de la convocation : 20 mars 2017

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. Bernard SAUCEROTTE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme Véronique SALGAS, Présidente du SIVOM, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.158.721,73		318.522,22		1.477.243,95
Opérations de l'exercice	408.438,57	475.273,03	93.943,52	11.911,84	502.382,09	487.184,87
TOTAUX	408.438,57	1.633.994,76	93.943,52	330.434,06	502.382,09	1.964.428,82
Résultat de clôture						1.462.046,73
Restes à réaliser			0,00		0,00	
RESULTATS DEFINITIFS						**1.462.046,73**

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : MM. B. MARTINEZ, ALBERTOS, ROUVIER, SAUCEROTTE, BOLINCHES, MAFFRE, DUBOIS, TUYA, MOULINOT, DORADO, MALDONADO, JEFFERIES, G. MARTINEZ, DUFFOUR, DA SILVA, FAURE, MORENO, ESPARZA, DURAND et par procuration MM. GLOMOT, FOULGAT, ARAGON, MARY, PASCAL, HUC.

Ainsi fait et délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits.

SIVOM DU CANTON D'AGDE
AGDE
BESSAN
MARSEILLAN
VIAS

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Véronique SALGAS

Siège : Hôtel de Ville – 34300 AGDE Tel. 04 67 94 61 45 Fax. 04 67 94 61 46 sivom@ville-agde.fr

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est joint au présent rapport d'activités le compte administratif de l'exercice 2016.

RETOUR SUR LES FAITS MARQUANTS DE 2016

Le redresse poteaux fait son entrée dans les communes : depuis le 4 janvier 2016, cet outil acquis par voie de mutualisation a été mis à la disposition des villes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac, et Vias suivant un planning de répartition. Cette acquisition va permettre, à ces communes, d'effectuer de réelles économies liées aux dépenses générées habituellement par les opérations de remplacement des différents supports endommagés.

Un emploi au siège administratif pérennisé : le 1er février 2016, le poste vacant à la direction administrative du Sivom occupé par un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi depuis 2 ans a été pérennisé le 1er février 2016.

Un recrutement à la fourrière animale : un agent a été engagé en contrat d'avenir, pour remplacer la personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi, depuis le mois de février

La réhabilitation d'un local sur le site de l'Espace Mirabel : la ville d'Agde avait fait part au Sivom de sa décision de ne pas renouveler la convention d'occupation qui avait été signée, en mai 2010, pour le local implanté dans le bâtiment D. Après discussion avec la municipalité, la Présidente a présenté aux délégués, lors de la réunion du 30 septembre 2015, le projet de réhabilitation d'un espace situé dans l'aile C près des «restos du cœur». Après délibération, une nouvelle convention allant dans ce sens a été signée en octobre 2015. Les travaux de réhabilitation financés par le Sivom ont commencé en février 2016.

Modification au niveau de la représentation de la ville de Vias : le 31 mars 2016, lors de la réunion du Conseil Municipal, la commune de Vias a enregistré la démission de M. Serge Martinez (adjoint au maire) délégué titulaire au sein du Sivom du Canton d'Agde. Pour pallier à ce changement, M. Jacques Bolinches (conseiller municipal) a été désigné en remplacement par la même délibération. Madame la Présidente a pris acte de cette décision et le Comité Syndical a été invité à installer M. Bolinches dans ses nouvelles fonctions lors de la séance du 29 juin 2016.

Remplacement de la pompe de l'hydrogommeuse : le vieillissement de cette pièce s'est concrétisée lors de la révision annuelle en avril. Pour éviter des frais de déplacement supplémentaires et une immobilisation ultérieure du véhicule, la décision de la remplacer a été prise immédiatement.

Acquisition d'un ordinateur portable : le service de brigade d'enlèvement des tags répond aux besoins de 14 communes adhérentes et de 2 communes conventionnées, pour faciliter la gestion grandissante des documents administratifs, un ordinateur portable a été mis à la disposition de l'agent en mai.

Avancement de grade du personnel : trois agents ont bénéficié d'avancement de grade en mai (2 du service de fourrière animale et 1 de la brigade d'enlèvement des tags).

Le transfert du siège administratif du Sivom : après la réception des travaux en mai 2016, le Sivom à sollicité les services techniques de la ville d'Agde pour effectuer le transfert du mobilier dans le nouveau local. Une exonération de loyer jusqu'au 30 septembre 2020 a été consenti par la municipalité d'Agde en contrepartie de la prise en charge des travaux réalisés pour un montant global de 36 153, 55 €. Au terme de la réunion du 29 juin 2016, les délégués du Comité Syndical ont assisté à la présentation des lieux.

Un dépôt de plainte : dans le cadre de la brigade d'enlèvement des tags, le 16 juin 2016, la Présidente a été amenée à déposer une plainte auprès de la Police Nationale, pour valoriser le coût des interventions réalisées afin de nettoyer les dégradations récurrentes commises par des tagueurs sur le territoire de la ville d'Agde.

Fourrière animale - sécurisation du chenil : en juillet 2016, pour éradiquer le problème des fugueurs et pour pérenniser la sécurité du lieu, des plaques galvanisées à mailles serrées ont été soudées en renfort sur toute la partie basse des grilles excitantes.

Adhésion de la ville de Portiragnes au service d'enlèvement des tags du Sivom : l'apparition croissante de nouveaux graffitis dans la ville de Portiragnes, a amené Monsieur Fauré en qualité de délégué titulaire à solliciter la direction du Sivom en vue de l'adhésion de la commune à la Brigade d'enlèvement des Tags. La Présidente a soumis cette demande lors du Comité Syndical du 29 juin 2016. Les délégués ont délibéré et voté *« pour »* l'intégration à compter du 1er juillet 2016.

Travaux sur le réseau d'eau de la fourrière animale : suite au constat d'une dégradation de la qualité de l'eau en sortie de forage, le responsable de la Société Tec'preau a détecté une concentration de fer dissous au pied du captage . Pour remédier à ce problème, une cuve alimentaire ventilée a été installée, avec un système d'injection de chlore qui permet au fer de s'oxyder rapidement. Pour un suivi sanitaire rigoureux de l'eau, un contrat de maintenance a été mis en place avec cette entreprise pour pérenniser les installations en fonctionnement.

Création d'un profil facebook : après le site internet en octobre 2015, une nouvelle initiative a été mise en place à la demande de la Présidente, le profil « ***Sivom du Canton d'Agde*** *» a été créé en août 2016* pour approcher un public plus important et permettre une meilleur diffusion des photos et des descriptifs des animaux non identifiés, capturés sur la voie publique.

Installation d'un nouveau délégué pour la commune de Florensac : le 26 octobre 2016, lors du Comité Syndical, la Présidente a informé l'assemblée qu'en date du 28 septembre 2016, le Conseil Municipal de la ville de Florensac a enregistré la démission de M. Marco, Conseiller Municipal, titulaire au sein du Comité Syndical du Sivom et qu'il a été désigné en remplacement, par la même délibération, M. Dubois, nouveau Conseiller Municipal. Après une brève déclaration de ce dernier, le Comité Syndical, a pris acte de son nouveau statut et a procédé à son installation en qualité de délégué titulaire, représentant la commune de Florensac.

Le partenariat avec le CSCA : les conventions signées successivement, depuis 2010, avec le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers ont permis, en novembre 2016, au 600e chien de quitter le site de la fourrière animale pour être transféré dans un refuge en attente d'adoption. Les efforts réalisés ont enfin atteint l'objectif visé « **le zéro euthanasie** » est entré en vigueur à la fourrière animale, cette année.

L'adhésion de la ville d'Usclas d'Hérault à la fourrière animale : lors de la réunion du 6 décembre 2016, la Présidente a informé les délégués de la demande de la ville d'Usclas d'Hérault. Cette adhésion, au service de la fourrière animale, a été acceptée par le Comité Syndical à compter du 1er janvier 2017 et la participation financière a été également validée, au prorata de la population INSEE.

La Présidente
Véronique Salgas,
le Vice - Président
Bernard Saucerotte,
le service administratif
et l'ensemble du personnel,
remercient les membres
du Comité Syndical,
pour leur implication
et le travail fourni
pendant l'année
2016.